

Motion 3017

pour relancer les bons du terroir durant la période estivale (soutien à la vente directe durant les mois de juin à septembre)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les diverses manifestations du monde agricole, dont le SOS lancé par les paysannes et les paysans genevois ;
- que le parlement a démontré qu'il est important de soutenir la production locale de biens alimentaires via la résolution 1031 votée par le Grand Conseil « pour que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte » ;
- que, face à l'augmentation des coûts de production et des marges inchangées, les coûts de revient pour les paysans et les paysannes augmentent ;
- que de juin à septembre les exploitations agricoles sont au maximum de leur production de biens alimentaires ;
- que la vente directe permet aux producteurs et productrices de générer des revenus complémentaires supplémentaires en maintenant les marges au sein des exploitations ;
- que, malgré l'engouement durant la crise sanitaire, les circuits courts et la vente directe souffrent depuis la réouverture des frontières d'une certaine désaffection de la part de la clientèle, alors même que les paysannes et les paysans ont investi dans des structures de vente à la ferme pour faire face à la demande ;
- que la demande pour la vente directe faiblit particulièrement pendant les mois privilégiés de vacances allant de juin à septembre, à un moment où la production est élevée ;
- que l'impact des bons du terroir délivrés pendant la crise COVID a été mesuré et qu'il a été considéré comme bon pour l'économie agricole locale,

invite le Conseil d'Etat

- à réitérer l'action « Localement vôtre – bons du terroir » durant les mois de juin à septembre 2024, afin de soutenir la vente directe et la consommation de produits locaux pendant la période estivale ;
- à affecter un budget spécifique à cette action sans empiéter sur d'autres aides qui pourraient être attribuées à l'agriculture.